

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi treize mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 06 mars 2025

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAHU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Mickael LELONG
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	29

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Valérie BOLO est désignée secrétaire de séance.

Il convient de préciser que M. Jean-Jacques AFCHAIN et Mme COURTOT se sont momentanément absentés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

Abstention :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ et M. Frédéric PARENT.

RENDANT COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA
DELEGATION DE COMPÉTENCES ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 13 mars 2025,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.122-20 et suivants L. 221-4,

Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal,

Vu la délibération n°24/22/III du 24 mars 2022 portant modification de la délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse n° 10/2025 du 06 mars 2025,

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu des articles L.122-20 et L.221-4 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie formalisées par les arrêtés suivants dont les copies sont annexées à la présente :

- **N°503/24 du 12 novembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition du boulodrome "Alain LOYAT" de Boulari de la Ville du Mont-Dore, applicables à l'Office des Postes Télécommunications pour l'organisation d'une journée récréative prévue le samedi 2 novembre 2024
- **N°504/24 du 13 novembre 2024,**
Fixant les conditions de mise à disposition au Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie de locaux communaux au sein de l'Institut d'haltérophilie et de force athlétique du Mont-Dore, sis à Boulari
- **N°519/24 du 21 novembre 2024,**
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore applicable à l'APE de l'école élémentaire Louis-Henri GALINIE pour l'organisation d'une projection
- **N°520/24 du 21 novembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore, applicables à l'association HANDIJOB pour l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 11 décembre 2024
- **N°521/24 du 21 novembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore pour l'organisation d'un spectacle prévu le dimanche 1er décembre 2024 applicables à la SARL EXTRAVAGANZ'ART
- **N°523/24 du 22 novembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore, applicables à l'association Les Républicains Calédoniens pour l'organisation d'une réunion publique prévue le mercredi 20 novembre 2024

- **N°535/24 du 25 novembre 2024,**
Mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à l'Amicale de la Mairie du Mont-Dore, le vendredi 29 novembre 2024
- **N°536/24 du 28 novembre 2024,**
Accordant la gratuité de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore applicable à l'Ecole maternelle les Dauphins pour l'organisation d'une journée récréative prévue le jeudi 5 décembre 2024
- **N°537/24 du 28 novembre 2024,**
Accordant la gratuité à l'utilisation du boulodrome "Alain LOYAT" de Boulari de la Ville du Mont-Dore, applicable à l'association Meta Jeunesse pour l'organisation d'un tournoi de pétanque et d'une journée cohésion
- **N°538/24 du 28 novembre 2024,**
Accordant la gratuité à l'utilisation du stade "Victorin BOEWA" de la Ville du Mont-Dore, applicable à l'association Sportive du Mont-Dore pour l'organisation d'une journée récréative prévue le 23 novembre et d'un plateau U11 prévu le 30 novembre 2024
- **N°543/24 du 05 décembre 2024,**
Fixant les tarifs et droits d'entrée aux stages vacances organisés de la période de janvier à février 2025 par la Ville du Mont-Dore
- **N°545/24 du 09 décembre 2024,**
Accordant la gratuité de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore applicable au Syndicat National des Hypnothérapeutes pour l'organisation d'une séance thérapeutique prévue le samedi 21 décembre 2024
- **N°551/24 du 11 décembre 2024,**
Autorisant un virement de crédit au budget principal 2024 de la Ville du Mont-Dore
- **N°553/24 du 11 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association de formation de musicien intervenant (AFMI) pour l'organisation d'un concert prévu le samedi 14 décembre 2024
- **N°554/24 du 12 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore, applicables à la Société Merapi Productions - Blue Green Production pour l'organisation d'une captation de concert prévue du lundi 09 au 12 décembre 2024
- **N°555/24 du 12 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore, applicables à Monsieur Sébastien THUILLIER pour l'organisation d'un clip vidéo prévu le vendredi 20 décembre 2024
- **N°557/24 du 13 décembre 2024,**
Autorisant la signature des avenants modifiant les conventions d'emprunt passées avec l'Agence Française de Développement
- **N°560/24 du 13 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle d'Institut d'Haltérophilie de la Ville du Mont-Dore, applicables à la ligue régionale de la Nouvelle -Calédonie d'haltérophilie et musculation pour l'organisation d'un championnat prévu le samedi 14 décembre 2024

- **N°569/24 du 18 décembre 2024,**
Autorisant un virement de crédit au budget principal 2024 de la Ville du Mont-Dore
- **N°570/24 du 18 décembre 2024,**
Accordant la gratuité de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore applicable à la brigade de gendarmerie du Plum, pour l'organisation d'une réunion prévue le jeudi 19 décembre 2024
- **N°574/24 du 20 décembre 2024,**
Accordant la gratuité à l'utilisation de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, applicable à Monsieur Miguel VERGARA pour l'organisation d'un marché de Noël nocturne prévu le dimanche 15 décembre 2024
- **N°575/24 du 20 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, applicables à Madame Martine BLONDEAU pour l'organisation d'un anniversaire prévu le mercredi 11 décembre 2024
- **N°586/24 du 26 décembre 2024,**
Modifiant l'arrêté n°98/24 du 09/02/2024 fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, pour la tenue de cours de danse country applicables à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT pour l'année 2024
- **N°587/24 du 26 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, applicables à l'Association Citoyen Mondorien pour l'organisation d'un repas associatif prévu le dimanche 19 janvier 2025
- **N°588/24 du 26 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, applicables à l'Association Citoyen Mondorien pour l'organisation d'une assemblée générale prévue le jeudi 27 février 2025
- **N°589/24 du 26 décembre 2024,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, applicable à Madame Sandrine VINCENT VIRY pour la tenue de cours de gym bien-être pour l'année 2025
- **N°02/25 du 02 janvier 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de locaux au groupe scolaire "Jacques CLAVEL" applicables à l'Association "Temps Libre"
- **N°04/25 du 07 janvier 2025,**
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore applicables au lycée Polyvalent du Mont-Dore pour l'organisation d'une rencontre parents-professeurs prévue le jeudi 20 février 2025
- **N°05/25 du 07 janvier 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, applicables à Madame Marie-Paule BEL pour la tenue d'atelier DO-IN en février et mars 2025
- **N°10/25 du 15 janvier 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour la tenue de cours privés de danse polynésienne applicables à l'association Tahiti Ori, durant l'année 2025

- **N°11/25 du 15 janvier 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de communauté de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, pour la tenue de cours de danse country applicables à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT pour l'année 2025
- **N°12/25 du 15 janvier 2025,**
Fixant les frais de la mise à disposition de la salle des spectacles du centre culturel et des jardins, du stade Victorin BOEWA, et de la halle des sports "Jean Claude KILIKILI" pour l'organisation d'une journée cohésion prévue le vendredi 21 février 2025 applicables au lycée Dick UKEIWE
- **N°23/25 du 21 janvier 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés sise au Vallon-Dore de la Ville du Mont-Dore, applicables à l'association Red Ground pour l'organisation d'un repas solidaire partagé prévu le samedi 25 janvier 2025
- **N°49/25 du 22 janvier 2025,**
Accordant la gratuité à l'Association Sportive du Mont-Dore (ASMD) pour l'utilisation du terrain de football du stade Victorin Boewa et la salle de prévention routière de la Ville du Mont-Dore pour un stage de perfectionnement
- **N°57/25 du 29 janvier 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition d'un bureau de la Mairie Annexe de Plum, applicables à Monsieur Nicolas VINCENT pour le mois de février 2025
- **N°59/25 du 29 janvier 2025,**
Fixant les tarifs de location des salles municipales à caractère culturel de la Ville du Mont-Dore prévue pour l'accueil du public
- **N°63/25 du 30 janvier 2025,**
Accordant la gratuité du petit théâtre du Pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables au Comité Territorial Olympique et Sportif pour proposer la délivrance de certificat médicaux gratuits pour la pratique sportive en club sur la commune du Mont-Dore
- **N°64/25 du 31 janvier 2025,**
Accordant la gratuité de l'accès à la piste d'éducation routière et la salle de prévention routière de la Ville du Mont-Dore situées à Boulari applicable à la garderie l'île aux enfants
- **N°70/25 du 04 février 2025,**
Accordant la gratuité de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore applicable à la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'organisation d'une réunion d'information prévue le mercredi 29 janvier 2025
- **N°71/25 du 04 février 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés sise au Vallon-Dore de la Ville du Mont-Dore, applicables à Madame Mégane UEVA pour l'organisation d'un repas de mariage prévu le samedi 26 avril 2025
- **N°78/25 du 13 février 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour la tenue de cours privés de danse applicables à l'association Newcal fusion, durant l'année 2025

- **N°79/25 du 13 février 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Accompagnement Vers l'Autonomie (A.V.A) pour l'organisation d'une réunion d'information prévue le mardi 11 février 2025
- **N°81/25 du 14 février 2025,**
Fixant les tarifs et droits d'entrée aux diverses activités culturelles, sportives et de loisirs organisés par la Ville du Mont-Dore, ainsi que les produits d'abonnements
- **N°82/25 du 17 février 2025,**
Fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au centre culturel et au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2025
- **N°84/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Sakura Dojo pour l'utilisation de la salle bivalente de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°85/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Karaté Shotokan de Boulari pour l'utilisation du tatami n°1 de la salle omnisport "Henri SERANDOUR" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°86/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité au Tôkon judo club du Mont-Dore pour l'utilisation du dojo de la salle omnisports "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°87/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Haltérophilie Club du Mont-Dore pour l'utilisation de la salle d'haltérophilie de l'institut d'haltérophilie de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°88/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Self-Défense Mont-Dore pour l'utilisation du tatami n°2 annexe de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°89/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Uratehau pour l'utilisation de la salle omnisports de Plum de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°90/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Kwon Bong Sik du Mont-Dore pour l'utilisation du dojo de la salle omnisports "Timi SCHMIDT" et de la salle "Henri SERANDOUR" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°91/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association école aikido "Michel MARIOTTE" pour l'utilisation des dojos annexes des salles omnisports "Henri SERANDOUR" et "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°92/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'Association Sportive de Volley-Ball du Mont-Dore (ASVB) pour l'utilisation du parquet de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" et de la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025

- **N°93/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Boxing Club du Mont-Dore pour l'utilisation de la salle de boxe annexe de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°94/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Jeunesse Sportive du Mont-Dore pour l'utilisation des parquets des salles omnisports "Henri SERANDOUR" et "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°95/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association New Caledonia Kyudo pour l'utilisation de la salle bivalente du tir à l'arc de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°96/25 du 18 février 2025,**
Accordant la gratuité au Club de Tennis de Table du Mont-Dore pour l'utilisation de la salle bivalente de Boulari et de la salle omnisports "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°108/25 du 21 février 2025,**
Mise à disposition d'un bureau de l'Annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore au Contentieux Recouvrement de Créances pour l'année 2025
- **N°109/25 du 21 février 2025,**
Mise à disposition d'un bureau de la Mairie Annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à la Gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2025
- **N°110/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'Association Sportive de Triathlon (AS TRI) pour l'utilisation de la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°111/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Tamara pour l'utilisation de la salle omnisports sise à Plum de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°112/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Force Athlétique pour l'utilisation de la salle d'haltérophilie de l'institut d'haltérophilie de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°113/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Boule du Mont-Dore pour l'utilisation du boulodrome "Alain LOYAT" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°114/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Mont-Dore Trail pour l'utilisation de la piste du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°115/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'Association Sportive du Mont-Dore (ASMD) pour l'utilisation du terrain de football du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°116/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Tennis Club du Mont-Dore pour l'utilisation des courts de tennis de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025

- **N°117/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association New Generation Armwrestling (NGA) pour l'utilisation de la salle de musculation du pôle des lancers "Marie-Christine FAKATE" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°118/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Judo Club du Mont-Dore pour l'utilisation du tatami n°1 annexe de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°119/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité au club Canin du Mont-Dore pour l'utilisation du parcours canin du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°120/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'Association Mont-Dore Natation pour l'utilisation de la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°121/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité à l'association Mont-Dore Basket Club (MDBC) pour l'utilisation du parquet de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" et de la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°122/25 du 21 février 2025,**
Accordant la gratuité au Centre Hospitalier Spécialisé "Albert BOUSQUET" pour l'utilisation de la piscine municipale et la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore pour l'année 2025
- **N°123/25 du 21 février 2025,**
Fixant les frais de mise à disposition de la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore applicables à la ligue régionale de Nouvelle-Calédonie de basket-ball pour l'année 2025
- **N°126/25 du 24 février 2025,**
Mise à disposition d'un bureau de la mairie Annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à l'Association pour le droit à l'initiative économique pour l'année 2025
- **N°127/25 du 25 février 2025,**
Mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions Club Mont-Dore Deliciosa, le samedi 12 avril 2025

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

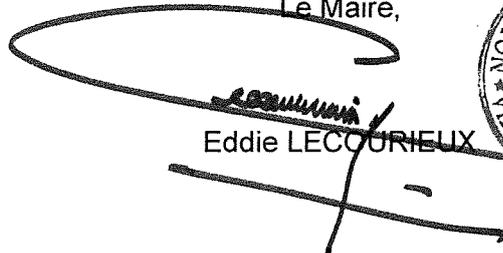
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MARS 2025

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

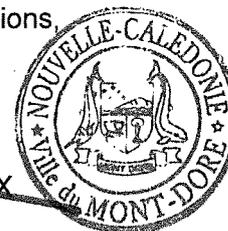
Le secrétaire de séance,



Valérie BOLO



Eddie LECOURIEUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal.

P.J : Projet de délibération.

Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre des articles L.122-20 et L.221-4 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ **Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :**

- le boulodrome « Alain LOYAT » de la Ville du Mont-Dore situé à Boulari à l'Office des Postes Télécommunication pour l'organisation d'une journée récréative prévue le 02 novembre 2024 (arrêté n°503/24 du 12 novembre 2024) ;
- les locaux communaux au sein de l'Institut d'haltérophilie et de force athlétique du Mont-Dore au Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie (arrêté n°504/24 du 13 novembre 2024) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'APE de l'école élémentaire Louis-Henri GALINIE pour l'organisation d'une projection (arrêté n°519/24 du 21 novembre 2024) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association HANDIJOB pour l'organisation d'un spectacle prévu le 11 décembre 2024 (arrêté n°520/24 du 21 novembre 2024) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la SARL EXTRAVAGANZ'ART pour l'organisation d'un spectacle prévu le 1^{er} décembre 2024 (arrêté n°521/24 du 21 novembre 2024) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Les Républicains Calédoniens pour l'organisation d'une réunion publique prévue le 20 novembre 2024 (arrêté n°523/24 du 22 novembre 2024) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville à l'Amicale de la Mairie du Mont-Dore, le 29 novembre 2024 (arrêté n°535/24 du 25 novembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon Dore à l'école maternelle les Dauphins pour l'organisation d'une journée récréative prévue le j 05 décembre 2024 (arrêté n°536/24 du 28 novembre 2024) ;
- le boulodrome « Alain LOYAT » de la Ville du Mont-Dore situé à Boulari à l'association Meta Jeunesse pour l'organisation d'un tournoi de pétanque et d'une journée cohésion (arrêté n°537/24 du 28 novembre 2024) ;
- le stade « Victorin BOEWA » de la Ville du Mont-Dore à l'association Sportive du Mont-Dore pour l'organisation d'une journée récréative prévue le 23 novembre 2024 et d'un plateau U11 prévu le 30 novembre 2024 (arrêté n°538/24 du 28 novembre 2024) ;

- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon Dore au Syndicat National des Hypnothérapeutes pour l'organisation d'une séance thérapeutique prévue le 21 décembre 2024 (arrêté n°545/24 du 09 décembre 2024) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association de formation de musicien intervenant (AFMI) pour l'organisation d'un concert prévu le 14 décembre 2024 (arrêté n°553/24 du 11 décembre 2024) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la Société Merapi Productions – Blue Green Production pour l'organisation d'une captation de concert prévue du 09 au 12 décembre 2024 (arrêté n°554/24 du 12 décembre 2024) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Sébastien THUILLIER pour l'organisation d'un clip vidéo prévu le 20 décembre 2024 (arrêté n°555/24 du 12 décembre 2024) ;
- la salle d'Institut d'Haltérophilie de la Ville du Mont-Dore à la ligue régionale de la Nouvelle-Calédonie d'haltérophilie et musculation pour l'organisation d'un championnat prévu le 14 décembre 2024 (arrêté n°560/24 du 13 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à la brigade de gendarmerie de Plum pour l'organisation d'une réunion prévue le 19 décembre 2024 (arrêté n°570/24 du 18 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Miguel VERGARA pour l'organisation d'un marché de Noël nocturne prévu le 15 décembre 2024 (arrêté n°574/24 du 20 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Martine BLONDEAU pour l'organisation d'un anniversaire prévu le 11 décembre 2024 (arrêté n°575/24 du 20 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Citoyen Mondorien pour l'organisation d'un repas associatif prévu le 19 janvier 2025 (arrêté n°587/24 du 26 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Citoyen Mondorien pour l'organisation d'une assemblée générale prévu le 27 février 2025 (arrêté n°588/24 du 26 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Sandrine VINCENT VIRY pour la tenue de cours de gym bien-être pour l'année 2025 (arrêté n°589/24 du 26 décembre 2024) ;
- les locaux au groupe scolaire « Jacques CLAVEL » à l'association Temps Libre (arrêté n°02/25 du 02 janvier 2025) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au lycée polyvalent du Mont-Dore pour l'organisation d'une rencontre parents-professeurs prévue le jeudi 20 février 2025 (arrêté n°04/25 du 07 janvier 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Marie-Paule BEL pour la tenue d'atelier DO-IN en février et mars 2025 (arrêté n°05/25 du 07 janvier 2025) ;
- la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Tahiti Ori pour la tenue de cours privés de danse polynésienne durant l'année 2025 (arrêté n°10/25 du 15 janvier 2025) ;

- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT pour la tenue de cours de danse country pour l'année 2025 (arrêté n°11/25 du 15 janvier 2025) ;
- la salle de spectacles et les jardins du Centre Culturel, le stade Victorin BOEWA et la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » au lycée Dick UKEIWE pour l'organisation d'une journée cohésion prévue le 21 février 2025 (arrêté n°12/25 du 15 janvier 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Red Ground pour un repas solidaire partagé prévu le 25 janvier 2025 (arrêté n°23/25 du 21 janvier 2025) ;
- le terrain de football du stade Victorin BOEWA et la salle de prévention routière de la Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive du Mont-Dore (ASMD) pour un stage de perfectionnement (arrêté n°49/25 du 22 janvier 2025) ;
- un bureau de la Mairie Annexe de Plum à Monsieur Nicolas VINCENT pour le mois de février 2025 (arrêté n°57/25 du 29 janvier 2025) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au Comité Territorial Olympique et Sportif pour proposer la délivrance de certificat médicaux gratuits pour la pratique sportive en club sur la commune du Mont-Dore (arrêté n°63/25 du 30 janvier 2025) ;
- la piste d'éducation routière et la salle de prévention routière de la Ville du Mont-Dore à la garderie L'Île Aux Enfants (arrêté n°64/25 du 31 janvier 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'organisation d'une réunion d'information prévue le 29 janvier 2025 (arrêté n°70/25 du 04 février 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Mégane UEVA pour l'organisation d'un repas de mariage prévu le 26 avril 2025 (arrêté n°71/25 du 04 février 2025) ;
- la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association NewCal Fusion pour la tenue de cours privés de danse durant l'année 2025 (arrêté n°78/25 du 13 février 2025) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Accompagnement Vers l'Autonomie (A.V.A) pour l'organisation d'une réunion d'information prévue le 11 février 2025 (arrêté n°79/25 du 13 février 2025) ;
- la salle bivalente de la Ville du Mont-Dore à l'association Sakura Dojo pour l'année 2025 (arrêté n°84/25 du 18 février 2025) ;
- le tatami n°1 de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Karaté Shotokan pour l'année 2025 (arrêté n°85/25 du 18 février 2025) ;
- le dojo de la salle omnisports « Timi SCHMIDT » de la Ville du Mont-Dore au Tokon Judo Club pour l'année 2025 (arrêté n°86/25 du 18 février 2025) ;
- la salle d'haltérophilie de l'Institut d'Haltérophilie de la Ville du Mont-Dore à l'association Haltérophile Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°87/25 du 18 février 2025) ;
- le tatami n°2 annexe de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Self Défense Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°88/25 du 18 février 2025) ;

- la salle omnisports de Plum de la Ville du Mont-Dore à l'association Uratehau pour l'année 2025 (arrêté n°89/25 du 18 février 2025) ;
- le dojo de la salle omnisports « Timi SCHMIDT » et de la salle « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Kwon Bong Sik pour l'année 2025 (arrêté n°90/25 du 18 février 2025) ;
- les dojos annexes des salles omnisports « Henri SERANDOUR » et « Timi SCHMIDT » de la ville du Mont-Dore à l'association école Aikido « Michel MARIOTTE » pour l'année 2025 (arrêté n°91/25 du 18 février 2025) ;
- le parquet de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » et la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » de la Ville du Mont-Dore à l'association Sportive de Volley-Ball du Mont-Dore (ASVB) pour l'année 2025 (arrêté n°92/25 du 18 février 2025) ;
- la salle de boxe annexe de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Boxing Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°93/25 du 18 février 2025) ;
- les parquets des salles omnisports "Henri SERANDOUR" et "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore à l'association Jeunesse Sportive du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°94/25 du 18 février 2025) ;
- la salle bivalente du tir à l'arc de la Ville du Mont-Dore à l'association New Caledonia Kyudo pour l'année 2025 (arrêté n°95/25 du 18 février 2025) ;
- la salle bivalente de Boulari et la salle omnisports "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore au Club de Tennis de Table du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°96/25 du 18 février 2025) ;
- un bureau de l'annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore au Contentieux Recouvrement de Créances pour l'année 2025 (arrêté n°108/25 du 21 février 2025) ;
- un bureau de l'annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à la Gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2025 (arrêté n°109/25 du 21 février 2025) ;
- la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive de Triathlon (AS TRI) pour l'année 2025 (arrêté n°110/25 du 21 février 2025) ;
- la salle omnisports de Plum de la Ville du Mont-Dore à l'association Tamara pour l'année 2025 (arrêté n°111/25 du 21 février 2025) ;
- la salle d'haltérophilie de l'institut d'haltérophilie de la Ville du Mont-Dore à l'association Force Athlétique pour l'année 2025 (arrêté n°112/25 du 21 février 2025) ;
- le boulodrome "Alain LOYAT" de la Ville du Mont-Dore à l'association Boule du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°113/25 du 21 février 2025) ;
- la piste du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore à l'association Mont-Dore Trail pour l'année 2025 (arrêté n°114/25 du 21 février 2025) ;
- le terrain de football du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive du Mont-Dore (ASMD) pour l'année 2025 (arrêté n°115/25 du 21 février 2025) ;
- les courts de tennis de la Ville du Mont-Dore à l'association Tennis Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°116/25 du 21 février 2025) ;

- la salle de musculation du pôle des lancers "Marie-Christine FAKATE" de la Ville du Mont-Dore à l'association New Generation Armwrestling (NGA) pour l'année 2025 (arrêté n°117/25 du 21 février 2025) ;
 - le tatami n°1 annexe de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" de la Ville du Mont-Dore à l'association Judo Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°118/25 du 21 février 2025) ;
 - le parcours canin du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore au club Canin du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°119/25 du 21 février 2025) ;
 - la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à l'Association Mont-Dore Natation pour l'année 2025 (arrêté n°120/25 du 21 février 2025) ;
 - le parquet de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" et de la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore à l'association Mont-Dore Basket Club (MDBC) pour l'année 2025 (arrêté n°121/25 du 21 février 2025) ;
 - la piscine municipale et la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore au Centre Hospitalier Spécialisé "Albert BOUSQUET" pour l'année 2025 (arrêté n°122/25 du 21 février 2025) ;
 - la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore à la ligue régionale de Nouvelle-Calédonie de basket-ball pour l'année 2025 (arrêté n°123/25 du 21 février 2025) ;
 - un bureau de la mairie Annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à l'Association pour le droit à l'initiative économique pour l'année 2025 (arrêté n°126/25 du 24 février 2025) ;
 - la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions Club Mont-Dore Deliciosa, le 12 avril 2025 (arrêté n°127/25 du 25 février 2025) ;
- **Tarifs et droits d'entrée :**
- Aux stages vacances organisés de la période de janvier à février 2025 par la Ville du Mont-Dore (arrêté n°543/24 du 05 décembre 2024) ;
 - de location des salles municipales à caractère culturel de la Ville du Mont-Dore prévue pour l'accueil du public (arrêté n°59/25 du 29 janvier 2025) ;
 - aux diverses activités culturelles, sportives et de loisirs organisées par la Ville du Mont-Dore, ainsi que les produits d'abonnements (arrêté n°81/25 du 14 février 2025) ;
 - aux spectacles organisés au Centre Culturel et au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2025 (arrêté n°82/25 du 17 février 2025) ;
- **Modifications :**
- de l'arrêté n°98/24 du 09/02/2024 fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, pour la tenue de cours de danse country applicables à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT pour l'année 2024 (arrêté n°586/24 du 26 décembre 2024) ;
- **Emprunt :**
- les avenants modifiant les convention d'emprunt auprès de l'Agence Française de Développement (arrêté n°557/24 du 13 décembre 2024) ;

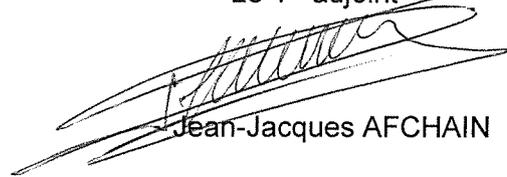
➤ **Virements de crédit :**

- au budget principal 2024 de la Ville du Mont-Dore en section de fonctionnement à l'article 73918 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » et en section d'investissement en Opération Non Individualisée à l'article 20415131 « Subvention d'équipement au STMU » (arrêté n°551/24 du 11 décembre 2024) ;
- au budget principal 2024 de la Ville du Mont-Dore en section de fonctionnement à l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » et en section d'investissement à l'article 20415111 « Subvention d'équipement au SIGN » (arrêté n°569/24 du 18 décembre 2024) ;

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 06 MAR. 2025

Pour le Maire absent et par délégation,
Le 1^{er} adjoint


Jean-Jacques AFCHAIN

